

AIDE au choix du PRESTATAIRE **de BILAN DE COMPETENCES**

Vous allez faire un bilan de compétences et vous devez faire un choix parmi plusieurs prestataires certifiés Qualiopi. L'entretien préalable gratuit est prévu à cet effet.

L'entretien préalable gratuit doit :

- vous permettre de préciser vos attentes,
- et au prestataire bilan de vous présenter son organisation.

Pour cela, il est important de réfléchir à ce que vous attendez du bilan de compétences afin d'expliquer au mieux votre demande auprès du prestataire.

Questions à se poser **AVANT** l'entretien préalable :

- Qu'est ce que j'attends du bilan de compétences ?
- Quel investissement personnel je suis prêt à consacrer en terme de temps et d'engagement personnel ?

DURANT l'entretien préalable :

- Le prestataire doit vous présenter la démarche bilan, mais également sa méthode d'accompagnement et les ressources qu'il mettra à votre disposition ;
Questions à poser : *quelle est la durée d'un entretien et de l'accompagnement en face à face. Quels sont les outils et méthodes mis à votre disposition pour examiner vos compétences et la faisabilité de vos projets ; Y a-t-il un accompagnement pour la recherche d'informations ?*
- La personne qui vous reçoit devrait être celle qui vous accompagnera tout au long de votre bilan. Il est souhaitable qu'une relation de confiance s'installe. Si cela n'est pas le cas vous pouvez demander à être suivi par un autre conseiller.
Questions à poser : *Y a-t-il un ou plusieurs intervenants lors du bilan ? Quel est leur rôle ?*
- Les résultats du bilan vous seront présentés sous forme de synthèse
Question à poser : *Quelles informations figureront dans le document de synthèse?*

Ne pas hésiter à **RENCONTRER PLUSIEURS PRESTATAIRES** (2 au moins) sachant que **l'entretien préalable** ne fait pas partie du bilan de compétences, qu'il est gratuit et **qu'il ne vous engage à RIEN** avec l'organisme qui vous reçoit.

Prenez le **TEMPS de la REFLEXION** après chaque rencontre préalable. Une fois votre choix arrêté rappeler le prestataire pour convenir d'un calendrier de rencontres et faire **compléter l'imprimé B**.

Attention : Prévoir un délai minimum de 6 semaines ouvrées avant de pouvoir démarrer votre Bilan de Compétences.

Ce temps est nécessaire pour la saisie de votre dossier, l'édition de la convention en trois exemplaires et le retour de celles-ci signées par chacune des parties.